



# Commune de Chavannes-de-Bogis

## MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00  
Fax 022 960 75 05  
greffe@chavannes-de-bogis.ch

### PREAVIS MUNICIPAL N° 2/20

## Demande de crédit de CHF 55'500.00 pour l'achat d'un véhicule communal électrique

Responsable du dossier : Marc Bornet, Municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### A) Préambule

La Municipalité souhaite renforcer son parc de machines en acquérant un véhicule électrique adapté à de nombreuses tâches quotidiennes, notamment le ramassage de certaines ordures ménagères, le transport de matériel, les plantations de fleurs, les arrosages et nettoyages divers (bacs à fleurs etc), le nettoyage de différents endroits dans la Commune (arrêts de bus, fontaines, etc.)

### B) Description

Après différentes recherches et essai, notre choix s'est porté sur le transporteur électrique Goupil G4 comprenant les agrégats suivants :

Pont basculant hydraulique ;

Arrosage et laveuse combinés, haute-pression amovible ;

Divers équipements de sécurité tels qu'avertisseur sonore et kit caméra de recul ;

Divers équipement châssis – traction (crochet d'attelage et rehausses grillagées 3 côtés).



### C) Coût du projet

Transporteur électrique Goupil G4 (batterie lithium)	CHF	37'200.00
Equipement cabine et sécurité	CHF	4'400.00
Equipement châssis – traction	CHF	6'380.00
Arrosage et laveuse combinés, haute-pression amovible	CHF	10'300.00
Total de l'ensemble	CHF	58'280.00
./ Remise	CHF	2'780.00
<b>Prix net avec TVA</b>	<b>CHF</b>	<b>55'500.00</b>

## D) Conclusion

Cet investissement permettra à la Commune de se doter d'un outil de travail performant, silencieux et non polluant afin de continuer à garantir la propreté sur le territoire communal, en tenant compte des impératifs et des tâches en augmentation.

### Décision

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

**Vu** le préavis municipal N°2/20 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.00 pour l'achat d'un véhicule communal électrique

**Ouï** le rapport de la Commission des finances

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

1. d'accorder à la Municipalité le crédit demandé de CHF 55'500.00 pour l'achat d'un véhicule communal électrique ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 55'500.00, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
3. d'effectuer un amortissement par prélèvement sur le Fonds de réserve générale.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

  
**Alain BARRAUD**  
Syndic



  
**Sabrina GALASSO**  
Secrétaire municipale